

N° 23

# SÉNAT

1<sup>re</sup> SESSION ORDINAIRE DE 1964-1965

---

Annexe au procès-verbal de la séance du 12 novembre 1964.

## RAPPORT GÉNÉRAL

FAIT

*au nom de la Commission des Finances, du Contrôle budgétaire et des Comptes économiques de la Nation (1), sur le projet de loi de finances pour 1965, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE,*

Par M. Marcel PELLENC,

Sénateur,

*Rapporteur général.*

TOME III

EXAMEN DES CREDITS  
ET DES DISPOSITIONS SPECIALES

ANNEXE N° 43

ARMÉES

Service des Poudres.

*Rapporteur spécial* : M. André COLIN

---

(1) Cette commission est composée de : MM. Alex Roubert, *président* ; Jacques Masteau, Gustave Alric, Yvon Coudé du Foresto, *vice-présidents* ; Martial Brousse, Roger Lachèvre, Jacques Richard, *secrétaires* ; Marcel Pellenc, *rapporteur général* ; André Armengaud, Jean Bardol, Jean Berthoin, Edouard Bonnefous, Jean-Eric Bousch, Paul Chevallier, Bernard Chochoy, André Colin, Antoine Courrière, Marc Desaché, Jacques Descours Desacres, Paul Driant, René Dubois, Max Fléchet, Pierre Garet, Roger Houdet, Michel Kistler, Jean-Marie Louvel, André Maroselli, Georges Marrane, Pierre Métayer, Max Monichon, Geoffroy de Montalembert, Georges Portmann, Mlle Irma Rapuzzi, MM. Joseph Raybaud, Ludovic Tron.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (2<sup>e</sup> législ.) : 1087 et annexes, 1106 (tomes I à III et annexe 38), 1124 et in-8° 266.

Sénat : 22 (1964-1965).

Mesdames, Messieurs,

Lors de l'examen du budget du Service des poudres pour 1964, on avait relevé un important accroissement de l'activité de ce service dans les trois secteurs : exploitation, études et premier établissement.

Le projet de budget pour l'année 1965 traduit, lui aussi, une augmentation de l'activité du service, cette augmentation étant moins importante que l'année dernière et répartie de façon différente entre les secteurs.

Le tableau suivant donne l'évolution des dotations budgétaires en recettes et en dépenses.

	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)		
Première section. — Exploitation.....	237	245	271
Deuxième section. — Etudes et recherches.....	8	33	38
Troisième section. — Premier établissement.....	36	63	73
<b>Total .....</b>	<b>281</b>	<b>341</b>	<b>382</b>

La progression entre 1963 et 1964 était de 60 millions. Elle est de 41 millions de 1964 à 1965.

Mais tandis que l'effort principal de l'année dernière était appliqué aux deuxième et troisième sections, c'est sur la première section (exploitation) qu'il se porte l'année prochaine, avec un accroissement, d'un exercice à l'autre, de 26 millions.

Les renseignements fournis par le service au sujet de la gestion de l'exercice 1964, telle qu'elle peut être jugée à la date du 1<sup>er</sup> septembre, indiquent une situation saine. Malgré un accroissement sérieux en cours d'année des charges résultant de l'augmentation des soldes et salaires, il ressort au 1<sup>er</sup> septembre 1964 un excédent de recettes de près de 4 millions de francs, ce qui laisse présager une fin d'exercice facile. D'autre part, le montant des commandes restant à exécuter et en instance de réalisation représente un minimum de cinq mois de travail, ce qui constitue une réserve non extraordinaire mais suffisante pour orienter convenablement la gestion de l'exercice prochain.

## Exploitation.

L'évolution des dépenses d'exploitation depuis 1963 est donnée par le tableau suivant :

	1963	1964	1965
	(En millions de francs.)		
Dépenses de personnel.....	72	85	89
Dépenses de matériel et de fonctionnement des services .....	138	130	152
Charges sociales.....	15	18	18
Dépenses diverses.....	12	12	12
Total .....	237	245	271

L'accroissement de l'activité d'exploitation, qui avait été de 8 millions en 1964, passe à 26 millions pour l'exercice prochain. Cet accroissement des dépenses d'exploitation résulte, pour une très petite part (2 millions), de la mise en application de mesures acquises correspondant à l'amélioration de la fonction publique et à l'application de divers textes votés concernant des aménagements indiciaires de personnels.

Il reste cependant une question importante à régler : celle du mandatement d'une augmentation de salaires des ouvriers, jusqu'ici différée à la suite d'une interprétation réglementaire de texte qui a été annulée par le Conseil d'Etat. Nous croyons savoir qu'en conséquence d'une confirmation de la position de cette haute instance en séance plénière, l'affaire va très prochainement aboutir à une solution favorable aux techniciens, sans léser les manœuvres.

Mais la principale cause d'augmentation provient de mesures nouvelles dont la première, en plus des dispositions périodiques concernant l'accroissement des rémunérations, résulte du développement des programmes d'études et de fabrications entraînant un accroissement des frais généraux et d'exploitation. Cette mesure, à elle seule, se traduit par une augmentation de 15,5 millions.

En second lieu l'augmentation de la contribution du Service des Poudres au fonds spécial de retraite des ouvriers, géré par la Caisse des dépôts et consignations, représente un accroissement de 6 millions.

Enfin, en troisième position, on trouve une provision de crédits pour faire face aux augmentations de salaires du personnel ouvrier au cours de l'exercice qui va s'ouvrir (1,5 million).

L'accroissement d'activité d'exploitation n'intéresse pas tous les clients du service. Certains d'entre eux, au contraire, verront baisser leurs chiffres d'affaires.

Le tableau suivant donne l'évolution des recettes prévues pour 1965 par rapport à l'année qui s'achève.

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Produits du monopole.....	7,2	7,3	+ 0,1
Fabrications pour les forces terrestres.....	25,8	28,7	+ 2,9
Fabrications pour l'armée de l'air.....	3,9	4,4	+ 0,5
Fabrications pour la marine.....	1,8	4,1	+ 2,3
Fabrications destinées à d'autres services publics .....	0,1	0,6	+ 0,5
Cessions en métropole.....	108,1	126,7	+ 18
Cessions à l'exportation.....	57,3	44,6	— 12,7
Recettes provenant de la section d'études et recherches pour gestion de personnel.....	30	35	+ 5
Divers .....	9	16	+ 7
Pour mémoire : prélèvement sur le fonds de réserve pour couvrir le déficit éventuel d'exploitation .....	0,9	3,6	+ 2,7
<b>Total .....</b>	<b>244,7</b>	<b>271</b>	<b>+ 26,3</b>

Il est à remarquer que l'accroissement d'activité intéresse essentiellement les fabrications destinées aux armées, notamment aux forces terrestres. Cette situation provient surtout du fait que les opérations nouvelles concernant ces forces portent pour une partie importante sur la réalisation de munitions.

Il apparaît au contraire une contraction non négligeable des cessions de produits à l'exportation, ce qui traduit des craintes vis-à-vis de l'évolution de la position commerciale extérieure du service.

Enfin une augmentation très importante du prélèvement envisagé sur le fonds de réserve, pour couvrir le déficit éventuel d'exploitation, est principalement destinée au fonds spécial de retraite des ouvriers, à la constitution duquel contribue le Service des Poudres, compte tenu des besoins prévisibles pour 1965.

### Etudes et recherches.

Comparés aux dotations de 1964, les autorisations de programme et les crédits de paiement proposés pour les études et recherches dans le projet de budget pour 1965, compte tenu des virements effectués à la première section pour la gestion du personnel, se présentent ainsi :

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme.....	48	47	— 1
Crédits de paiement.....	33	38	+ 5

Les 47 millions d'autorisations de programme nouvelles sont appliqués aux recherches habituelles avec effort principal sur l'auto-propulsion, le reste se répartissant par ordre d'importance entre les recherches concernant la guerre chimique, les explosifs, les poudres propulsives et la nitro-cellulose. Quant aux crédits de paiement, sur les 38 milliards prévus pour 1965, 35 sont destinés à la réalisation du programme nouveau de 47 millions.

### Dépenses de premier établissement.

En ce qui concerne les travaux d'équipement intéressant la Défense nationale, l'évolution d'une année à l'autre des autorisations de programme et des crédits de paiement est la suivante :

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme .....	62	58	— 4
Crédits de paiement .....	57	51,5	— 5,5

De même que pour les études et recherches, les autorisations de programme dont le Gouvernement demande l'ouverture sont essentiellement appliquées à l'activité « auto-propulsion » (38,5 millions), le reste de la dotation concernant par ordre d'importance la guerre chimique (11 millions), les explosifs à grande puissance (7 millions) et la sécurité des poudreries. La diminution d'environ 10 % des moyens de trésorerie accordés ne constitue pas une évolution très importante et peut s'expliquer simplement par un report attendu de l'exercice précédent.

Quant aux travaux de premier établissement intéressant l'exploitation industrielle du service, on peut établir le tableau de comparaison suivant :

	1964	1965	DIFFERENCE
	(En millions de francs.)		
Autorisations de programme .....	17	15	— 2
Crédits de paiement .....	6	21,5	+ 15,5

La provision d'autorisations de programme nouvelles prévue intéresse, pour la plus grande part, les renouvellements de moyens de fabrications (12,5 millions), le reste étant appliqué au renouvellement des machines et des outillages.

Quant aux crédits de paiement, dont l'augmentation est sensible par rapport à 1964, il convient de préciser que sur les 21,5 millions prévus, 13,5 correspondent à des services votés, c'est-à-dire à la continuation d'opérations anciennes. 8 millions seulement sont appliqués aux opérations nouvelles dans le cadre des 15 millions d'autorisations de programme ouverts. Sur ces 8 millions, 6,5 concernent le renouvellement du matériel de fabrication.

Notons que les dotations inscrites au titre de l'équipement industriel du service sont compensées par des recettes provenant d'un prélèvement sur le fonds d'amortissement du service.

En résumé, succédant à un exercice au cours duquel l'exécution aura correspondu aux prévisions et se soldera presque certainement par un équilibre satisfaisant, le projet de budget annexe du Service des Poudres pour 1965 traduit, parallèlement à celui des Armées, l'importance donnée aux opérations concernant la force nucléaire stratégique par un accroissement des études et recherches.

Votre Commission des Finances n'a apporté aucune modification aux dispositions gouvernementales et vous en propose l'adoption.